

condition d'achat appartement

Par **Pekitoo**, le **03/03/2022** à **17:53**

Bonjour,

Le vendeur d'un appartement inclut dans la vente le mobilier ancien existant : Frigo, cuisiniére, meuble de cuisine, meuble de salle de bains, mobilier de terrasse,..

Il scinde sa proposition de vente chiffrée en 2 parties : immobilier et mobilier .

Est on obligé d'accepter ses anciens meubles ? N'est ce pas une vente "forcée" ?

L'appartement nous interesse, mais le propriétaire veut une vente avec le mobilier inclus.

Que dit la reglementation dans ce cas ? Est normal ? car on achete de l'immobilier et non des meubles, d'occasions de surcroit.

Merci pour votre reponse.

Par youris, le 03/03/2022 à 18:19

bonjour,

c'est le vendeur qui fixe les conditions de vente, il a le droit de vendre les meubles avec le logement.

vous acceptez ou pas.

salutations

Par **Pekitoo**, le **03/03/2022** à **18:34**

Merci pour votre retour.